

Région du Centre

Département de la Mefou et Afamba

Commune d'Afanloum

Secrétariat Général

Numéro utile : 6 99 83 26 84 / BP 50 ESSE,
Email : commune_afanloum@yahoo.fr



République du Cameroun
Paix - Travail - Patrie

VILLE D'AFANLOUM

DECISION MUNICIPALE N° ²⁴ /DM/CAFAN/SG/25 PORTANT DOSSIER DE CONSULTATION N°006/DC/SG/CIPM-CAFAN/2025 DU 22/04/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE DU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS N°0261025L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEAS/EMM POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINS BATIMENTS DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM, REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA.

Le Maire de la Commune d'Afanloum,

- Vu la constitution ;
Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant codes général des Collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de la tutelle sur les communes, syndicats des Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;
Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la commune d'AFANLOUM ;
Vu le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur KIN-NOU NANA Thierry Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du département de la Mefou et Afamba ;
Vu La loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/449 du 1^{er} Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL) ;
Vu l'arrêté N°000156/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame MEYANGA MARIE ANGELE Epse NOAH comme Maire de la commune d'Afanloum ;
Vu la décision N° 000359/CAB/MINMAP DU 15 JUIN 2022 portant désignation du président de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune d'Afanloum ;
Vu le procès-verbal de lecture du rapport du comité ad hoc de la Commission Interne de Passation des Marché d'Afanloum ;
Vu le rapport du comité ad hoc d'analyse des offres
Considérant les prévisions budgétaires ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : LE SOUMISSIONNAIRE ETS FUE BP :31703 YAOUNDE, TEL :677 50 08 33 EST RETENU POUR LE LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET LA FAMILLE (CPFF) A AFANLOUM ; RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION SUSCITE PLUS HAUT, POUR UN MONTANT TTC DE FCFA : 99 999 957 (quatre-vingt-dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-sept mille) *Francs CFA* D'UN DELAI DE 06 MOIS.

Lot	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	DELAIS D'EXECUTION
1	ETS FUE	99 999 957	Six (06) Mois

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- DDMAP-MAF ;
- ARMP-CE ;
- CIPM-CAFAN ;
- ATTRIBUTAIRE ;



Afanloum le 02 JUIN 2025

LE MAIRE,

Meyanga Marie Angele Epse Noah
Maire